Compte rendu de mission en métropole - nov / déc 2018

Emma Colombin et Lionel Loubersac - managers CMNC

Une délégation du CMNC, le Président, Lluis Bernabé, le 1er VP Philippe Darrason et les deux managers, Emma Colombin et Lionel Loubersac, s'est déplacée aux Assises de l'économie de la mer, ainsi qu'aux journées de travail organisées par le Cluster Martine Français (CMF) et le ministère de l'Outre-mer en coordination avec le SG mer. Les managers ont aussi assisté à différentes réunions et manifestations en marge de ces travaux, une synthèse globale vous est ici proposée.

A/ Bilan des Assises de l'économie de la mer et enjeux vis-à-vis de la NC, 27 et 28 novembre, Brest

Près de 1700 personnes étaient présentes, avec 81 intervenants, cette 14è édition des AEM a confirmé ce RV incontournable du monde maritime français, même si l'actualité (manifestations des gilets jaunes) a entrainé l'annulation de certaines interventions ministérielles (transport, Outre-mer).

Néanmoins beaucoup de rencontres et d'échanges, certaines tables rondes particulièrement intéressantes et pertinentes par rapport aux sujets calédoniens.

L'ensemble des interventions est à voir via le lien : http://www.economiedelamer.com/en-direct/

Dans son discours d'ouverture des Assises, **Frédéric Moncany de St Aignan**, Président du CMF, a énoncé que « *notre devoir s'appelle une ambition maritime forte et déterminée, sachant allier l'impérative protection de notre environnement à l'indispensable développement économique et ceci en préservant notre modèle social au cœur d'une croissance bleue porteuse d'emplois. L'innovation sera le puissant moteur permettant d'allier environnement et développement* ». Le président du CMF a ensuite détaillé l'implication publique dans le fait maritime, nombre d'élus et de cadres techniques des ministères étaient en effet présents dans la salle, à l'écoute des entreprises. Il a rappelé l'objectif de 2030 de doubler l'emploi maritime et à ce titre il a salué la semaine de l'emploi maritime qui se tient du 11 au 16 mars 2019. Enfin il a évoqué le renouveau du cabotage européen, essentiel en période de transition écologique.

Dans la table ronde sur « recherche océanographique et conservation maritime, piliers de la croissance bleue » **Francois Houllier**, nouveau président de l'Ifremer a expliqué la création d'innocéan en insistant sur l'importance d'anticiper sur les usages, les valorisations et les débouchés de la recherche à 10 ou 20 ans. Dans les grands fonds, **Pierre-Marie Sarradin** a estimé qu'entre 1 et 10 millions d'espèces restaient à découvrir, avis aux chercheurs. Enfin les engins autonomes deviennent des outils de connaissance du milieu marin dont on ne pourra bientôt plus se passer.
Les enjeux sont ceux de créer un « écosystème » lié à la mer où se conjuguent harmonieusement connaissance, entreprise et innovation, société et qualité environnementale.

Pour **François Gauthier** directeur de l'appui aux politiques publiques au sein de l'AFB, un exemple du travail concret actuel de l'AFB porte sur le développement de mouillages écologiques pour la plaisance et particulièrement la grande plaisance en méditérranée.

Dans son intervention **François de Rugy**, ministre en charge de la mer, a rappelé que si l'insularité est un facteur de complexité, elle est aussi une source d'activité dont les entreprises peuvent tirer un revenu (…), en citant la devise nantaise « Favet Neptunus Eunti » (Neptune favorise ceux qui osent) il entendait encourager l'innovation, thème central de ces AEM 2018. Selon lui, le gouvernement est pleinement engagé dans le développement des activités maritimes, considérant la France comme une puissance maritime.

Parmi ses grandes préoccupations se trouve la nécessité d'une constante transformation des activités maritimes et le défi de la transition écologique dans tous les secteurs sans exception et à ce titre *« j'entends saluer les efforts du transport maritime, et faciliter la mutation vers le GNL»*.

« Les normes dans le transport maritimes sont de plus en plus contraignantes et les démarches pour réduire les gaz à effet de serre dans le cadre de l'OMI continuent et nous continuerons cette bataille à l'échelle internationale.»

Le ministre a également cité la REP (responsabilité élargie du producteur) qui va entrer en vigueur le 1er janvier 2019 dans la filière des bateaux de plaisance en fin de vie, en saluant tous les efforts de transformation écologique du secteur maritime.

Concernant la formation le contrat d'objectifs de l'ENSM a été rénové pour l'élever à un niveau mondial.

Il s'agit de renforcer le lien entre les Français et la mer et la conscience d'être une puissance maritime, l'objectif du CMF de doubler les activités maritimes d'ici 2030 est un excellent objectif auquel nous souscrivons.

De la table ronde sur « les énergies Marines Renouvelables de demain et après-demain », les éléments les plus marquants sont :

- Dans la transition écologique il apparaît que les solutions solaire, éolien à terre ou encore l'hydraulique (pb de sites) sont et seront insuffisantes. L'objectif est 80% d'énergies renouvelables dans le Mix énergétique à long terme. La métropole sera à 20 % en 2030 avec 4 piliers : l'hydroélectrique, le solaire, l'éolien terrestre et l'éolien marin.
- C'est ce dernier qui a été le plus discuté car l'énergie éolienne en mer est reconnue la plus compétitive, avec des contraintes techniques de recyclage de déchets (cf panneaux solaires) sans égale mesure et avec en métropole 15 GW prévus par cette ressource et des projets qui n'en sont qu'à 5 GW. Or 15 GW ne concernent que 1% de l'espace maritime hexagonal avec de nombreux freins qui sont finalement plus administratifs que technologiques. RTE a par exemple présenté les solutions opérationnelles relatives à la connexion de l'éolien marin aux réseaux terrestres. D'autres pays (Europe du nord, Taiwan…) sont extrêmement actifs. Pour l'éolien marin il a été souligné la nécessité de bien évaluer les tendances actuelles vers des éoliennes géantes « big is beautiful » et considérer également « cheap and reliable is better ».
- D'autres solutions marines existent, souvent mises en retrait en raison de dynamiques extrêmement vives (solaire par ex.) qui tuent les initiatives. Pourtant il est considéré que des solutions, certes pour de petits projets mais nombreux, existent vis-à-vis du houlomoteur (remplacer des centrales diesel en mer, cf. les solutions de GEPS Techno) et coupler intelligemment houlomoteur et éolien, comme l'hydrolien et l'éolien marins.
- Il est considéré que 90% des projets et des enjeux technologiques sont loin de la Métropole… Et donc l'outre-mer a un rôle clé à jouer.
- Si le SWAC (Sea Water Air Conditioning) est démontré, il apparaît qu'il est trop insuffisamment connu des opérateurs et si l'ETM (produire de l'Energie Electrique à partir de la différence entre température de surface et profondeur en zone tropicale) en est encore à résoudre certains goulots d'étranglement technologiques, semble-t-il parce que le gigantisme a été trop vite mis en avant (ndlr), le futur sera là et le maritime va devenir de plus en plus compétitif.
- Enfin il apparaît extrêmement important de souligner que tous les intervenants ont bien mis en avant derrière les contraintes technologiques, financières ou autres l'impérieuse nécessité de la part des politiques publiques de mettre en œuvre des procédures objectives de Planification Spatiale Marine autorisant alors les investisseurs à bénéficier des sécurités utiles au portage des projets.

Concernant les 4 Ateliers, dans lesquels les 4 représentants du CMNC se sont répartis, on peut retenir quelques idées fortes :

1./ Propulsion marine (Lionel) : 3 sujets étaient traités, la motorisation par Gaz Naturel Liquéfié, la motorisation électrique et les nouvelles motorisations (voile, solaire…). C'est particulièrement le premier sujet qui est d'intérêt direct pour la Nouvelle-Calédonie en raison de l'existence d'une future centrale au GNL à Doniambo. On trouve en annexe des éléments plus spécifiques aux questions posées et aux contacts pris.

2./ Formation (Emma) : comme en NC il s'agit de susciter des vocations vers les métiers du maritime. Il y a plus 1000 postes non pourvus actuellement dans les métiers de la construction du nautisme de plaisance, il est donc nécessaire de développer l'attractivité de cette filière maritime. A ce titre des initiatives telles que le Campus des industries navales https://www.cinav.fr/ ou encore le navire des métiers https://www.euronaval.fr/79/presentation au sein du salon Euronaval montrent les efforts faits pour rendre la filière attractive pour les jeunes.

Autre initiative, la semaine de l'emploi maritime est maintenant étendue à tout le territoire national en y incluant l'Outre-mer.

Lors d'une entrevue avec Mme Mironneau de l'ENSM nous avons convenus de tisser des liens plus étroits.

3./ Défense maritime et progrès (Lluis)

4./ Parlementaires bleus et innovation maritime (Philippe)

Nombreux contacts (coordonnées à disposition) parmi lesquels :

- Xavier Rebour : Pôle mer Bretagne
- Muriel Mironneau, responsable communication de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime
- JF Castel et Caroline Galland, Gazocean
- Michael Field, Clever Ocean Systems, qui devrait s'installer prochainement en NC
- Laurent Chéreau, DSP Consulting (ports et logistiques)
- Fabien de Varenne, Sea Proven (bateaux du futur)
- Sylvain de Mullenheim, Chef de projet développement,Naval Group
- Jacques Orjubin, communication et relations publiques, Naval Group
- Thomas Lockhart, délégué innovation et numérique, GICAN
- Fabien Métayer, Délégué Général de la Fédération des industries nautiques
- Mathieu Boda, Subseastem (robotique sous-marine)
- Anthony Courtois, Polymaris (biotechnologies marines)
- Nathalie Bauthamy, Tenderspace (accès à plus de 50.000 offres de marché en Fr/int par j)
- Thomas du Payrat (odyssée développement/Elcimaï)

Pour plus de détails sur l'ensemble des interventions (chacune étant enregistrée en vidéo), consulter : https://www.economiedelamer.com/programme-2018/#

B/ Journée de coordination des Clusters ultramarins - Pôle mer Bretagne, Brest, 29 novembre journée

Cette journée, organisée chaque année par le CMF, réunissait les 7 clusters ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Réunion, Saint Pierre et Miquelon) ainsi que les pôles mer Bretagne Atlantique et Méditerranée.

Après une introduction sur le rôle des pôles de compétitivité mer : https://www.pole-mer-bretagne-atlantique.com/fr/ et https://www.polemermediterranee.com/ ont été traités les sujets suivants :

- La Mer XXL. Il s'agit de l'exposition internationale sur la mer (voir : https://www.youtube.com/watch?v=vOdAPE7PTmo) qui se tiendra à Nantes du 29 juin au 10 juillet. Pour y être présent il faut soit payer, soit avoir quelque chose à montrer. D'ores et déjà la Polynésie et son cluster se sont mis en ordre de bataille. Il est prévu avant fin janvier une visioconférence sur le sujet entre le CMF et le chef de ce projet pour bien définir le contenu possible pouvant provenir des clusters ultramarins et de leurs territoires, les décisions d'engagement devant être prises fin janvier. La crainte des calédoniens présents à cette réunion est que, malgré leurs efforts pour la présence d'une représentation calédonienne institutionnelle aux assises de l'Economie Maritime non suivie d'effet, il en soit de même pour la Mer XXL.

- Rappel de l'importance des visioconférences tenues entre la DGOM, le CMF et les Cluster ultramarins. Les 3 sujets retenus pour 2018 étaient :
    - Formation
    - Infrastructures maritimes
    - Tourisme maritime et nautique

- Ces éléments sont alors mis en relation avec les décisions du CIMER du 15 novembre 2018 et notamment de son point 2.2 (mesures 28, 29, 30, 31 et 32) qui découle directement de ce que les visio-conférences avec les clusters ultra-marins ont autorisé comme avancées (voir annexe) sachant que ces sujets seront également évoqués au Comité France Maritime du lendemain à Paris le 30 novembre.

- Une discussion est alors ouverte en tour de table sur les sujets prioritaires à placer pour les visio-conférences de 2019. Sont retenus :
    - Formation/métiers/emplois (1er trimestre)
    - Infrastructures : réparation/maintenance/construction navales (2e trimestre)
    - Infras : port de plaisance, déconstruction des unités nautiques (3e trimestre)

  A noter que le CMNC a fait les remarques suivantes : Emma a abordé les questions récurrentes de biodiversité et de pillage en interrogeant sur un appui technique vis-à-vis de la mise en œuvre des accords de Nagoya. Lionel soulève deux questions : celle de l'innovation et celle des outils de planification spatiale marine et de leur extension en Outre-mer. Il est convenu que l'innovation sera au cœur des préoccupations des futures visioconférences, notamment celles dédiées aux ports de plaisance (digitalisation des ports par ex.) et que la Planification Spatiale Marine qui interpelle tous les OM mais notamment Polynésie et Nouvelle-Calédonie est un sujet hautement important mais encore un peu trop amont pour être inscrit en tant que tel.

- Ensuite sont abordées les questions de la tenue de Conférences Maritimes régionales autorisant dans les Outremer le déplacement du SG Mer et de la Présidence du CMF. Un retour est donné sur ces réunions en 2018, à savoir Réunion, St Pierre et Miquelon et Guyane. Les prévisions sont les suivantes : Antilles en février du 4 au 8, Polynésie française en cours d'année mais pas de dates calées et Nouvelle-Calédonie. Pour ce dernier déplacement, lié aux élections provinciales, les représentants calédoniens émettent un souhait de conjonction de cette conférence maritime avec de nouveaux Etats généraux de la mer que prévoit le CMNC. Tout reste ouvert mais, compte tenu des délais c'est vraisemblablement une conférence maritime régionale en 2020 associée aux Etats Généraux de la mer qu'il faut viser. Tout dépendra de décisions du nouveau SG Mer à nommer.

- Le Livre Bleu Outremer, édité le 28 juin dernier est abordé. Il est souligné qu'il n'a malheureusement pas possédé de chapitre mer. Par contre sont bien identifiés les axes de renforcement des capacités maritimes, les infrastructures portuaires, la croisière, pêche et aquaculture, Energies marines renouvelables, Biodiversité, Aires marines éducatives, rôle de l'Ifrecor… On s'oriente vers la mise en place de feuilles de routes territoriales à échéances de 15 à 20 ans avec indicateurs économiques qui seraient déclinées en contrats de transformation et de convergence. La Nouvelle-Calédonie sera sans doute un cas particulier en raison de son statut, de contrats de territoire déjà existants et de l'attente d'élections régionales autorisant alors des négociations avec une nouvelle équipe.

- Nos interlocuteurs font valoir des positions favorables de l'Union Européenne sur le plan 2021-2027, notamment via le FED à utiliser au mieux (cf câble sous-marin W&F).
- Le représentant de Pôle Emploi fait valoir la transposition actuellement envisagée des actions de ce pôle vers les outremers. Ceci se construira en lien avec les conférences maritimes régionales cités plus haut et l'identification d'une semaine de l'emploi. Transposition à la NC ?
- Le rôle de la FEDOM est évoqué avec notamment un travail de soutien à la planification d'une Université d'Eté du MEDEF qui serait ciblée sur Mer et Outre-mer.
- Les pôles mer explicitent leur mode de fonctionnement notamment pour labelliser des projets (voir annexe). Il est convenu la poursuite des visioconférences avec ces pôles sur la base d'ordre du jour bien établis sur les sujets cruciaux pour chaque territoire. Pour le cas calédonien les deux pôles font valoir le souhait d'un lien à renforcer avec l'ADECAL et dans le cadre de TIGA plusieurs appuis techniques envisageables sont abordés (technologies d'observation, stockage énergie en mer, approches écosystémiques de gestion des ressources vivantes…)

On trouvera en annexe le CR de cette journée de travail rédigé par le CMF.

C/ Comité France Maritime - Ministère de l'Outre-mer, Paris, 30 novembre matin

Présidée par MM. **Vincent Bouvier**, le SG mer, **Frédéric Moncany de St Aignan**, président du CMF et **Thomas Degos**, directeur de cabinet d'Annick Girardin, la ministre étant retenue à la Réunion en raison des manifestations, ce comité a commencé par présenter les mesures décidées au CIMer.

Monsieur Degos souhaite que les efforts soient poursuivis en matière de formation et d'emploi et rappelle que, dès 2017, la Ministre des Outre-mer Madame Annick GIRARDIN avait souhaité la création de sections maritimes et le renforcement des cursus professionnalisant maritimes dans les lycées.

Monsieur Vincent BOUVIER, rappelle le souhait du Premier ministre de mieux identifier les Outre-mer dans le CIMER et de leur consacrer une séquence à part entière. Il salue l'implication des acteurs ultramarins dont le travail a été à l'origine de nombre de mesures.

Chaque cluster présentait ensuite 2 sujets, préparés en amont avec Alexandre Luczkiewicz, le CMNC a demandé des précisions sur le fait que la ministre avait indiqué que si 80 % de la biodiversité se trouve en outre-mer il serait normal qu'elle reçoive 80% des crédits. Et le dossier TIGA a été abordé, demandant un soutien du ministère sur cette candidature.

Un compte rendu exhaustif rédigé par les services du SG mer se trouve en annexe.

D/ Déjeuner avec la Ministre – Nautic de Paris, 10 décembre

Suite à son absence au Comité France Maritime, la Ministre a souhaité rencontrer les Clusters et a chargé le CMF de les réunir, Lionel et Emma ont pu se libérer pour ce déjeuner.

Les sujets de formation ont été abordés, la Ministre accordant une place prépondérante à la jeunesse et à la nécessité de mieux travailler sur l'adéquation des besoins en formation, en évoquant aussi la place du RSMA. Les mesures contenues dans le livre bleu des Outre-mer en font état. La candidature de la NC au projet TIGA a aussi été discutée. L'opportunité de créer un évènement type « fête de la mer » qui serait célébré chaque année à la même date en métropole et dans tous les Outre-mer a été débattue et encouragée, à l'image de la réussite de la fête de la musique.

La Ministre a souligné l'importance des clusters maritimes et a salué les échanges qui ont lieu lors du Comité France Maritime.

E/ Autres réunions/manifestations suivies par Emma

Les managers ont participé, chacun de leur côté à un certains nombre de réunions (en tant que représentant du CMNC), de manifestations ou d'évènements qui font l'objet de CR en annexe.

E1/ Forum des métiers de la Mer Paris 1er décembre

E2 / Présentation de l'Appel d'offre TIGA

E3/ Nautic de Paris - 10 et 12 décembre

F/ Autres réunions/manifestations suivies par Lionel

F1/ Pôle Mer du CREFOM – 23 nov puis 10 décembre

F2/ Contact de courtoisie avec la Direction du Centre Ifremer de Brest - 26 novembre en présence de la députée de Polynésie française

F3/ Contacts avec les Directeurs de département DYNECO et REM sur le Centre Ifremer de Brest – 26 et 29 novembre

F4/ Entretien avec le PDG de l'Ifremer, Issy les Moulineaux – 11 décembre.

ANNEXES

Annexe 1./ Atelier propulsion du futur

Annexe 2./ Journée de coordination des Clusters Maritimes Ultra marins (CR du CMF)

Annexe 3./ CR mission Emma

Annexe 4./ CR mission Lionel

I./ : Atelier sur la propulsion maritime du futur : l'enjeu de la transition écologique (Lionel)

En complément de ce qui a été dit plus haut pour cet atelier nous soulignons les éléments qui suivent :

L'objectif affiché par l'Organisation Maritime internationale est de réduire de 50% les émissions de CO2 pour tous les navires soit 90.000 environ dans le monde actuellement. Avec 3 solutions de préférence à utiliser conjointement : la promotion du GNL comme énergie de transition, la motorisation électrique avec en particulier l'optimisation des batteries et le vent.

Le GNL se justifie pour les raisons suivantes : a) sa teneur en souffre est 1000 fois moindre que celle du fuel lourd, b) la réduction de l'émission de particules fines est d'environ 100 fois, c) La réduction de CO2 est de 25%, celle d'oxydes d'azote de 80 %, celle de monoxyde de carbone de 97 %, d) la motorisation au GNL est bien plus silencieuse, et existe avec toute la palette de puissances, e) le GNL est une ressource disponible (notamment des ressources sont proches de la Nouvelle-Calédonie : Australie, PNG...). Actuellement 200 navires au monde sont en construction avec moteur hybride fuel/GNL dont 15 pour la France.

La motorisation électrique est ancienne et a surtout intéressé les navires de recherche en raison du silence procuré. On voit désormais exploser les possibilités tant pour de gros navires (propulsion mixte) que des navires de plaisance. L'effort technologique actuel est principalement focalisé sur les batteries au lithium en raison de leur énergie massique élevée, leur poids, leur encombrement.

Pour le vent le navigateur Yves Parlier de Beyond the Sea a évoqué les voiles rigides, les parapentes, les kites. C'est cette dernière solution qui est la plus facile pour équiper les navires de demain avec traction possible de gros engins flottant. La vitesse moyenne du vent au-dessus des océans est de 16 nœuds à 200 mètres d'altitude. Neoline a, pour sa part abordé la construction actuelle d'un voilier de 136 mètres, bi-mats de 4300 m2 de voilure qui va assurer la liaison St Nazaire Baltimore avec 14 membres d'équipage. Le grand problème qui reste à résoudre est celui du routage pour des vitesses de 11 à 15 noeuds avec environ, en n'utilisant que le vent, un rallongement de route de 24 % en allant vers les USA et de 11 % vers l'Europe, donc besoin de motorisation hybride. Neoline a créé un partenariat avec Renault qui exporte des véhicules vers les USA et promeut au plan commercial cette solution de transport éco-responsable et parce que Renault en R&D développe des techniques sur les batteries de 2éme vie comme des systèmes optimisés de gestion de l'Énergie. La conception d'un second cargo à voile de 210m de long est à l'étude.

A l'issue de l'Atelier entretien avec Alain Giacosa Directeur de la Plateforme GNL nationale et Tanguy Desrousseaux, chef de la division service publique de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'objet était de savoir quelles étaient les politiques de soutien à l'investissement en matière de motorisation hybride et de promotion du GNL. La BEI pour sa part soutien un programme de verdissement de flottes européennes, par ex 50 navires hollandais sont concernés avec des soutiens à la concurrence atteignant 30% en association avec la Société Générale. La Plateforme GNL pour sa part a fait évoluer la Loi de finances autorisant un amortissement de plus de 60% du coût d'un navire hybride et avec déduction de l'impôt sur les sociétés. Pour le cas calédonien et sa possible unité de stockage de GNL des fonds spécifiques peuvent se mettre en place et mes deux interlocuteurs m'ont incité à contacter l'OCTA (Overseas Countries & Territories Association) et évoquer le projet.

Cluster Maritime Français
Cap sur la croissance bleue

II./ Journée de coordination des Clusters maritimes d'Outre-mer

Jeudi 29 décembre 2018

Introduction :

A titre liminaire, des remerciements sont adressés aux pôles mer Bretagne Atlantique et Méditerranée pour leur présence et la proposition d'héberger la journée de coordination des Clusters Maritimes d'Outre-Mer.

Il existe actuellement deux Pôles Mer parmi 70 pôles de compétitivité en France. Ils réunissent 800 membres, 700 projets pour 2 milliards d'euros de financement. Une coordination s'est développée entre les deux pôles pour une meilleure gestion des projets. Enfin, la libération à venir d'une certaine contrainte territoriale dans la gestion des projets devrait permettre les capacités d'interaction sur les territoires ultramarins.

La période 2019-2022 représente pour les pôles de compétitivité la phase IV, sur une période de quatre ans. Le travail d'identification des projets innovants sera permis par une complémentarité forte entre les Pôles Mer – sur l'aspect innovation et recherche des entreprises associées – et le Cluster – sur l'aspect réglementation et évolutions législatives –, en permettant de faire entrer le travail déjà effectué dans une nouvelle dimension. La procédure de labellisation, qui ouvre l'accès à des financements tant publics que privés, doit permettre l'émergence de projets concrets.

Ce label existe depuis 15 ans et permet de gagner en crédibilité auprès des acteurs financiers. Ce label est aussi reconnu par l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche et les pôles commencent à accéder à des financements européens. La phase IV permettra d'intégrer une réflexion sur le facteur humain comme capacité d'innovation (interfaces hommes / machines, …).

Enfin, il est rappelé que des messages ont déjà été envoyés aux présidents de région à propos de l'exposition "La Mer XXL", organisée par Ouest France et Expo Nantes, qui se tiendra sur 68.000 m2 de surface d'exposition et se présente comme l'exposition universelle de la mer.

Dans le cadre de l'élaboration de projets par les Clusters maritimes d'Outre-Mer et les autorités des différents territoires, deux positionnements sont envisageables :

- Comité d'experts qui étudie les projets soumis et sélectionne les dossiers
- Comité d'experts sur des stands gratuits – ticket d'entrée des 150.000 visiteurs attendus

Les décisions d'engagement de la part des territoires doivent être transmises avant fin janvier, d'où la nécessité de désigner en amont un chef de projet en coopération avec les autorités pour agréger les contenus et étudier les possibilités de participation.

➡ Il est proposé l'organisation d'une visio-conférence avec Philippe Fourrier, co-producteur et coconcepteur de l'exposition, afin que les territoires puissent s'accorder sur les projets à soumettre aux comités et sur les modalités pratiques de leur participation.

CYCLE FERMÉ

Synthèses des visio-conférences et perspectives 2019 :

3 visio-conférences ont pu se tenir dans les locaux du Ministère des Outre-Mer, avec la participation de la Direction Générale des Outre-Mer, qui est à cet effet remerciée, sur trois thématiques différentes :

- Formations aux métiers de la mer
- Infrastructures maritimes
- Tourisme maritime et nautique

Les réactions émises par les membres des Clusters maritimes d'Outre-Mer sont les suivantes :

- <u>Mesure 32 CIMer 2018 : Formation aux métiers de la mer</u>

- Sur l'équivalence capitaine 200 (BC200) – yacht master : les territoires sont favorables à la réciprocité de cette mesure, notamment la Polynésie (qui est leader sur le charter nautique). Pour la jeunesse polynésienne, c'est une mesure très positive.
- Sur l'équivalence des brevets : l'équivalence sur la plongée professionnelle a été abordée lors des visioconférences mais n'a pas fait l'objet d'un traitement lors du CIMer 2018. En Polynésie, cette équivalence a pu être concrétisée par la création d'un brevet, avec des équivalences françaises et internationales. Il s'agit d'océaniser ces métiers pour les rendre accessibles aux jeunes de la Polynésie, faciliter l'accès à ces brevets et renforcer l'emploi de la jeunesse sur ce type d'activités.

➡ Il est nécessaire d'activer le contact du Cluster Maritime Français au Ministère des sports sur la formation à la plongée professionnelle.

- <u>Mesure 28 du CIMer 2018 : Infrastructures maritimes</u>

Le CIMer 2017 avait prévu la création pour les ports antillais de plateformes de transbordement. Le CIMer 2018 lui concerne spécifiquement le renouvellement de la flotte de pêche.

- <u>Mesures 29, 30 et 31 du CIMer 2018 : Tourisme maritime et nautique</u>

Le constat dans les territoires reste celui d'une saturation des infrastructures accompagnée d'un problème de déconstruction des navires de plaisance. Par ailleurs, l'expérimentation d'une zone duty-free sur les espaces portuaires ouverts est en cours d'élaboration, après avoir été décidée par le CIMer 2017 mais rencontre des oppositions (v. retour DGOM sur les mesures du CIMer 2017).

Les représentants des Clusters Maritimes d'Outre-Mer émettent toutefois des réserves sur la mesure 31 du CIMer 2018 : la croisière redevient éligible au titre de la défiscalisation mais l'assiette de défiscalisation est très réduite, ce qui est porteur de lourdes contraintes : le résultat final correspond à 5 à 6% d'aide, avec une immobilisation trop importante, … Le résultat est que les opérateurs n'utiliseront pas cette possibilité.

La Polynésie française a mis en place en mars dernier un dispositif de défiscalisation pour les navires de croisière qui est beaucoup plus intéressant que les dispositifs décidés au niveau central.

De même, la suppression de certains codes APE éligibles fait que certaines activités ne bénéficieront plus de la défiscalisation, alors qu'elles ne bénéficient pas non plus de fonds européens ni de la région. Cet été de fait inquiète fortement les acteurs économiques pour l'installation des jeunes pêcheurs et fait peser des risques sur le renouvellement de la profession.

Perspectives sur les thématiques des visio-conférences :

L'objectif est de permettre l'identification de thématiques qui soient transversales et communes à tous les territoires, afin d'obtenir des avancées concrètes sur le terrain. Le thème formation est à conserver, de même que celui des infrastructures portuaires avec la volonté d'axer sur cette thématique sur le nautisme et les ports de plaisance.

Il faut un nouveau fil directeur global, commun à l'ensemble des groupes de travail, qui est celui de l'innovation, et qui permet de montrer un visage positif des combats menés par les Outre-Mer ainsi que les capacités locales d'innovation et d'expérimentation.

Par l'évocation du programme Odyssea, il semble que l'année 2019 permette d'avancer sur la thématique du lien entre ports de plaisance et territoires, entre terre et mer. Ce sujet recoupe la thématique plus globale de l'innovation puisque la digitalisation des ports est partie intégrante de ce sujet. L'attention doit être portée sur l'acceptabilité sociale des projets, et notamment des marinas, qui n'est pas du tout acquise aujourd'hui. Comment rendre les ports de plaisance suffisamment attractifs pour le territoire (et non seulement les plaisanciers) ? Enfin, il apparaît nécessaire de réduire les lourdeurs administratives (coûts financiers et délais) propres à ces projets qui sont un facteur de ralentissement important du développement économique des territoires.

Enfin, une nouvelle perspective de thématique apparaît, relevant de la multiplication des conflits d'usage et de la gestion des espaces nautiques et maritimes, en Polynésie et Nouvelle Calédonie notamment. Il faut une planification spatiale des activités en mer et une méthode à transposer dans les territoires. Ce sujet est extrêmement important.

Mais après discussion, il apparaît que le sujet est encore un peu trop en amont des évolutions à venir sur cette thématique pour être intégré.

Les téléconférences Pôles mer – Cluster Maritime d'Outre-Mer – Cluster Maritime Français :

Les Pôles Mer sont à la disposition des industriels des territoires d'Outre-Mer pour développer les projets sur le territoire. Il ne s'agit pas de créer des pôles de compétitivité Outre-Mer mais d'organiser les projets en intégrant les structures de recherche et les pôles académiques sur le territoire.

L'évolution à venir du format du Fonds Unique Interministériel (FUI) va ouvrir des potentiels en matière de financement de projets. De nouvelles dispositions de ce dispositif seront plus territorialisées qu'auparavant.

Tenue des comités France Maritime en région :

Dans le cadre des conférences régionales maritimes, qui représentent un outil de gouvernance, le Cluster Maritime se déplace permettant la tenue d'un Comité France Maritime Outre-Mer (CFM OM) sur place, avec des thématiques économiques propres au territoire visité. Trois visites en région ont déjà eu lieu, à la Réunion, à Saint Pierre et Miquelon et en Guyane. Ces ateliers CFM OM ont vocation à se pérenniser. Un déplacement aux Antilles est prévu du 4 au 8 février 2019. En Nouvelle Calédonie, les élections provinciales en avril imposent d'attendre avant de fixer la date du CFM OM.

CYCLE OUVERT :

Le livre bleu Outre-Mer a été remis au Président de la République le 18 juin dernier. Il regroupe les ambitions maritimes de la France en 27 chapitres, dont les sujets suivants :

- Le renforcement des capacités militaires maritimes (AEM) : mise à disposition de moyens militaires qui sont les mieux adaptés à gérer les crises et à assurer la souveraineté sur les ZEE
- Sur les infrastructures portuaires : poursuite de projets en cours et initiation de nouvelles mesures. Exemple de l'aménagement de zones de réparation navales en Guadeloupe, zone logistique du port à la Réunion avec l'extension des terre-pleins sur la mer avec des études engagées en 2019
- Coopération interportuaire : pas de stratégie pour les Antilles et la Guyane car il est trop tôt pour envisager un GIE sur les 3 Grands Ports Maritimes (GPM). Un comité de coordination : va réunir les représentants des GPM pour définir des éléments de coordination sous l'impulsion du ministère des transports
- Développement de la pêche et de l'aquaculture : fin novembre, une modification des lignes directrices de l'UE a été délivrée, qui prévoit la possibilité d'avoir des aides d'Etat. Ces éléments sont très positifs. De plus, la mise en place de plans pêche est en cours pour déterminer en fonction des ressources les pêches les plus adaptées.
- EMR : un projet d'étude sur les énergies renouvelables a été initié avec l'ADEME pour envisager le développement des EMR en Outre-Mer. L'analyse données publiques première étape : il faut des vitesses minimum en dessous desquelles le gisement n'est pas rentable.
- Biodiversité : réforme en cours de l'IFRECOR, avec le développement de programmes autour des aires terrestres maritimes éducatives et pédagogiques pour les écoliers et aires marines protégées des Caraïbes.

La Ministre des Outre-Mer a participé à l'élaboration d'un plan de convergence, qui prend la forme d'une feuille de route territoriale sur un horizon 15-20 ans, définissant des objectifs à atteindre suivant des éléments socio-économiques. La ministre préfère la notion de transformation à celle de convergence, qui permet de prendre en compte les spécificités des Outre-Mer. Il se décline en plans de convergence et de transformation et permet une définition de projets soutenus financièrement par l'Etat en coopération avec les collectivités (régions et intercommunalités d'Outre-Mer).

Les Assises des Outre-Mer ont permis d'identifier des projets très concrets, aujourd'hui matérialisés au sein des contrats. D'autres ministères vont rejoindre ces contrats de convergence et permettre l'obtention d'enveloppes financières revalorisées : 23 millions d'euros supplémentaires en 2019 et 29 millions en 2020.

➡ Une question demeure : comment définir les phasages pour permettre une correspondance avec les dotations des enveloppes financières ? Ce travail est en cours sur le terrain actuellement.

Le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie est évoqué, car le contrat de développement date de 2017. Il faut donc attendre les résultats des élections provinciales pour permettre la contractualisation avec une équipe stabilisée.

S'agissant du cadre financier pluriannuel européen, la fin des négociations des crédits européens pour la période 2021-2027 est en cours, avec une volonté marquée de l'Europe de baisser les dotations accordées dans le cadre de la PAC. Les régions ultrapériphériques (RUP) restent toutefois une préoccupation majeure de l'UE, qui reste globalement engagée auprès des territoires d'Outre-Mer. Pour les pays et territoires d'Outre-Mer (PTOM), l'enveloppe accordée relève du Fonds européen de développement (exemple du financement à Wallis du câble numérique).

Avancées du Ministère des Outre-Mer sur les mesures du CIMer 2017 :

- L'expérimentation de la zone duty-free à Pointe-à-Pitre rencontre une opposition de la part de la douane qui ne veut pas supprimer les droits d'accise en dehors de l'enceinte portuaire.
- Le sujet de l'exemption de visas, qui doit permettre une dispense de visas pour certaines nationalités de croisiéristes de 24h, fait l'objet d'une discussion entre la DGOM et la direction centrale de la PAF qui émet des réserves et craint que pour certains territoires, cela présente un risque d'immigration illégale. La Police Aux Frontières (PAF) doit produire une analyse de risques pour aller dans le détail afin de fixer quel visa Schengen pourra être valable dans les Outre-Mer.
- Equivalence Yacht Master – capitaine 200 : la concrétisation de la mesure est en cours au niveau du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), il reste à envisager les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette équivalence.

Présentation de la semaine de l'emploi :

Objectifs pour pôle emploi :

- Favoriser les transitions professionnelles vers les emplois maritimes
- Développer les relations entreprises, répondre aux attentes des employeurs du maritime et réduire les tensions sur leurs recrutements
- S'appuyer sur les expertises partenariales existantes et mettre en place une collaboration dédiée
- Acculturer les conseillers pour améliorer leurs connaissances et faciliter les accompagnements des demandeurs d'emploi et des entreprises

Pôle Emploi signale l'existence d'une convention entre le comité des pêches ou le patron du bateau avec pôle emploi et le demandeur pour faciliter l'embarquement de ces demandeurs d'emploi, qui ont alors un rôle de passager, d'observateur avec des embarquements sur un navire à la journée ou à la nuit.

Il existe une convention de partenariat entre Pôle Emploi et la FEDOM, qui dispose d'une commission mer.

Rappel des missions de l'action de l'Etat en Mer (AEM) :

L'organisation de l'AEM repose sur le principe d'une autorité unique qui coordonne les services de l'Etat en Mer. Elle représente le Premier Ministre et l'ensemble des membres du gouvernement.

Les sujets de travail relevant de l'AEM sont les suivants :

- Sécurité des personnes, protection de l'environnement et des biens à titre accessoire : sauvetage en mer avec les CROSS notamment, prévention des accidents de mer. Cela permet d'offrir un cadre propice au développement des activités maritimes.
- Préservation des ressources, protection du potentiel : actions de surveillance, de police. 4 bateaux sont mis à disposition en Polynésie. Si ces moyens paraissent insuffisants, la surveillance radar est efficace dans la lutte contre la pêche illégale.
- Lutte contre les trafics illicites : trafic de stupéfiants (arc antillais et Polynésie, Nouvelle-Calédonie)

L'Etat offre un cadre, une stabilité, de la sécurité pour éviter les conflits d'usage et permettre un développement harmonieux des activités en mer.

Présentation de la FEDOM en Outre-Mer :

La FEDOM est présente sur les 11 territoires ultra-marins par le biais des organisations professionnelles et patronales des territoires et les entreprises adhérentes. Le taux de couverture en Outre-Mer est de 120.000 entreprises et a récemment inclut l'artisanat. La représentativité géographique et sectorielle confère une légitimité reconnue de la FEDOM vis-à-vis des pouvoirs publics et des ministères. Il s'agit de promouvoir les entreprises d'Outre-Mer et de favoriser le développement de leurs activités, confrontées à des handicaps structurels. Sur le sujet de la disparition progressive du CICE, le PLFSS 2019 a permis l'obtention de la compensation de cette disparition en Outre-Mer.

La FEDOM est à la disposition des entreprises d'Outre-Mer et des Clusters Maritimes d'Outre-Mer pour recevoir toute suggestion permettant d'alimenter ses travaux. Elle invite par ailleurs les Clusters Maritimes d'Outre-Mer à son Comité d'orientation, le 5 décembre 2018 à 9h30 au cercle national des armées.

Enfin, un travail est à prévoir sur la structuration des universités d'été du MEDEF qui se tiendront sur la thématique Mer et Outre-Mer.

La question du retraitement des sargasses est abordée par les territoires. Un appel à projets de l'ADEME est en cours, mais fait face à une absence de postulants. La thématique présente des similitudes avec celle des algues vertes.
En effet, les échouages sont aléatoires, et ne peuvent être prévus et l'envahissement conséquent en mer empêche les activités économiques. La stratégie du Ministère des Outre-Mer réside dans l'étude du phénomène, la collecte en mer et sur le littoral ainsi que la valorisation de ces algues.

Enfin, le sujet de l'appel à projet "territoire d'ambition et d'innovation" est abordé par la Nouvelle Calédonie, qui demande un soutien au Ministère des Outre-Mer sur ce sujet. Il s'agit de démontrer que préserver la biodiversité dans les territoires est un moteur de croissance dans le pacifique. 4 axes :

- Créer un hotspot de recherche
- Créer un pôle d'excellence pour l'innovation
- Optimiser les systèmes d'information
- Faire un modèle régional qui puisse être exporté

Points d'action :

- ➥ Formaliser les 3 thématiques de visioconférences pour l'année 2019
- ➥ Etablir pour les téléconférences un ordre du jour permettant de faire avancer les sujets cruciaux pour les territoires avec la collaboration des Pôles Mer
- ➥ Organiser rapidement une visioconférence d'information avec Philippe Fourrier, co-producteur et co-concepteur de l'exposition, sur la participation des territoires à la Mer XXL.

III - Compte rendu de mission en métropole - Décembre 2018

Emma Colombin

E1/ Forum des métiers de la Mer - Paris 1er décembre - Maison des Océans

Différents acteurs avec qui le CMNC échange déjà étaient présents et plusieurs conférences étaient au programme.

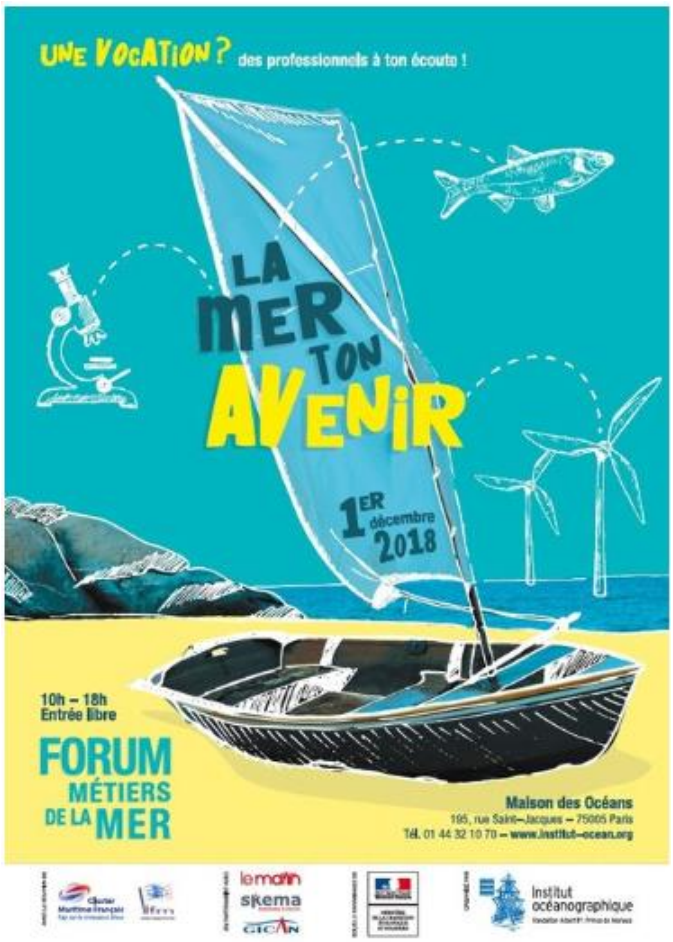

LA MER TON AVENIR ! FORUM DES MÉTIERS DE LA MER.
IER DÉCEMBRE 2018

Une vision exhaustive des orientations possibles pour travailler en lien avec la mer.

La manifestation rassemble l'ensemble des professionnels de l'éducation et de la formation liés aux Métiers de la mer, ainsi qu'un panel représentatif multisectoriel de l'économie maritime.

L'objectif de cette manifestation est double puisqu'il s'agit de répondre au plus près à la demande de chaque visiteur désirant s'orienter dans les métiers de la mer mais également d'offrir un panorama des débouchés potentiels de ce secteur très diversifié : pêche, aquaculture, navigation, économie maritime, Marine nationale, océanographie, protection du littoral, transformation des produits de la mer, ingénierie marine…

Collégiens, lycéens, étudiants pourront rencontrer des professionnels des différents secteurs, en entretien personnalisé.

Soutenue par nos partenaires, cette manifestation ne cesse de grandir et souhaite inviter de nouveaux organismes à s'engager auprès de l'Institut océanographique pour apporter, au-delà du rêve suscité par la passion de la mer, des projets concrets de formations pour des milliers de jeunes.

Il y avait notamment une conférence sur « La croissance bleue, allier science et management de la mer pour ouvrir son employabilité » qui témoigne de la nécessité d'intégrer une dimension mer à différents programmes d'études.

Les films sur les Métiers de la mer du CMF étaient diffusés, de nombreuses idées présentées sont à creuser pour la NC.

Différents documents peuvent être télécharger via le site de la maison des océans :

http://www.institut-ocean.org/rubriques.php?lang=fr&categ=1265713905

E2 / Présentation de l'Appel d'offre TIGA – Services du 1er Ministre Avenue de Ségur Paris

120 personnes étaient réunies dans l'amphithéâtre des services du Premier ministre, avenue de Ségur, pour assister à la présentation du cahier des charges de l'AAP territoires d'innovation par le SGPI.

Une retransmission vidéo permettait aux candidats outre-mer de suivre les échanges.

Les représentants officiels pour la NC étaient le Secrétaire général du gouvernement, Monsieur Alain Marc, accompagné d'un représentant de la SCET, Madame Claire Frezouls.

Il est toujours intéressant de suivre en direct la présentation et les échanges avec les différentes équipes candidates, cela permettant de mesurer le niveau des candidatures et de comprendre les exigences techniques attendues par la Caisse des dépôts/Banque des territoires.

La présentation était très technique. Le powerpoint est disponible (les acteurs impliqués dans TIGA l'ont déjà reçu).

E3/ Nautic de Paris - 10 et 12 décembre – Porte de Versailles

Le Nautic permet de voir les dernières innovations liées au nautisme, aux sports nautiques (foils notamment), mais aussi en termes d'environnement et de lutte contre le plastique en mer.

RV / rencontres (contacts à disposition):

- FIN (notamment en ce qui concerne la filière NHU) 2 RV organisés à l'avance
- Plastic Odyssey
- Energy Observer (navire hydrogène)
- Finsulate (adhésif remplaçant l'antifouling)
- Click & Boat (site emplois des métiers de la mer)
- Recyclamer (embarcations à énergie solaire pour le nettoyage des zones aquatiques et portuaires)

Exposition de produits/techniques innovants
Exposition « bateaux du futur »

IV - Compte rendu de mission L. Loubersac

IV.1 Visite de courtoisie de L. Loubersac auprès de la Direction du Centre Ifremer de Brest le 26 novembre.

Les assises de l'Economie Maritime se tenaient à Brest. L'Ifremer y possède son principal centre (plus de 700 personnes), qui est également, regroupé avec l'Institut Polaire Paul Emile Victor, l'Institut Européen d'Etudes Marines, la Bibliothèque La Pérouse, la Technopole Brest Iroise, le Pôle de compétitivité Mer Atlantique, et est l'un des plus puissants pôles mondiaux en matière d'océanographie pluridisciplinaire. L'Ifremer est membre associé du CMNC. L. Loubersac a passé 23 ans d'activité professionnelle sur ce centre. Il y avait une certaine logique pour un entretien de courtoisie avec la Direction de ce centre.
Celui-ci s'est tenu avec Antoine Dosdat, Directeur du Centre et Anne Renault, Directrice Scientifique de l'Institut qui le 26 novembre était présente à Brest. Avait été conviée à cet entretien Maina Sage, Députée de Polynésie française. Un balayage rapide des activités du Centre comme également des enjeux et soutiens en matière de recherche océanographique appliquée dans le Pacifique a pu être fait. Maina Sage a convenu un prochain déplacement sur Brest pour une visite détaillée d'une journée. Il est à noter l'absence de représentants calédoniens de haut niveau pendant cette période dédiée aux océans sur Brest mais j'ai convenu avec la Direction du Centre de transmettre cette possibilité de visite aux représentants de la Nouvelle-Calédonie très fréquemment présents sur la métropole : députés et sénateurs notamment. Cet entretien a également autorisé des prises de contacts thématiques et techniques intéressant la Nouvelle-Calédonie, voir ci0dessous en F3.

IV.2 Entretiens tenus entre L. Loubersac et plusieurs chefs d'équipe ou de départements du Centre Ifremer de Brest ayant des implications possibles envers des actions ou projets en Nouvelle-Calédonie.

Ce travail s'est effectué à la faveur de 2 déplacements sur le Centre : les 26 et 29 novembre. Ont ainsi été rencontrés :
- Cédric Bacher, Directeur du Département DYNECO (Dynamique des Ecosystèmes Côtiers) qui m'a assuré du soutien de son département aux projets ultramarins, notamment dans le Pacifique et sur des perspectives
de montage d'opérations relatives à la biodiversité. En particulier a été abordée la question de l'observation et du suivi de la biodiversité corallienne par utilisation des données multispectrales d'observation de la terre et d'accompagnement d'entreprises agissant sur ces créneaux. Ce qui peut interpeller certains de nos membres…

- Pierre Cotty, Directeur du Département Infrastructures Marines et Numériques qui gère notamment le SISMER (Système d'Information Scientifiques sur la Mer) et DATARMOR, supercalculateur évoqué pour TIGA : https://www.lesechos.fr/22/06/2017/LesEchos/22471-125-ECH_l-ifremer-se-dote-d-un-supercalculateur-15-fois-plus-puissant.htm. Pierre me fait savoir que les puissances d'acquisition quelles qu'elles soient de données sur l'Océan vont plus vite que celles des (tuyaux et calculateurs) qui peuvent leur être dédiés. Il est donc favorable à la décentralisation de centres régionaux, obéissant, par contre, à des règles et méthodes strictes, validées, normées au plan international et considère donc le projet TIGA calédonien sur ces sujets d'un oeil bienveillant s'il se construit de façon raisonnée. Intérêt de ce sujet pour le pilier « Données » de TIGA animé par la CIPAC et l'OPT.

- Martin Patriat. Martin est un géologue marin profond qui avait été mis en interface de travail avec la DIMENC, à la faveur du dernier accord cadre Ifremer Collectivités, sur les sujets de la connaissance des environnements profonds de la ZEE calédonienne et de son Parc Naturel Marin. Martin reste persuadé que cette ZEE est, notamment dans sa région Mattews-Hunter, une zone unique au monde car elle est le lieu modèle d'initiation de subduction et de dorsales océaniques. En d'autres termes là où le plancher océanique disparait à l'intérieur du globe et où se créée un ensemble de réactions

volcaniques, fluides mais aussi vivantes fondamentales… (voir : https://www.tedxparis.com/francoise-gaill-improbable-vie-dans-les-abysses/). Il m'a très favorablement incité à m'entretenir avec Jean Marc Daniel Directeur du Département Ressources Physiques et Ecosystèmes des Fonds de Mer (REM), ce que j'ai fait le jeudi suivant, cf. ci-dessous.

- Jean Marc Daniel, Département REM. L'essentiel de notre discussion a été ciblé sur la considération d'un lieu, dans le Pacifique, bien identifié, dans un partenariat scientifique de haut niveau entre la France (Europe) et le Japon (JAMSTEC) pour le montage d'un observatoire sous-marin associant optique, acoustique, échantillonnage, géobiologie liée au changement global, avec en outre le choix de là où les questions scientifiques sont clés, là où le tissu local de recherche est vif et l'innovation politiquement reconnue… La Nouvelle-Calédonie et les dynamiques de TIGA s'inscrivent dans ces voies… L'idée est donc de monter prochainement un workshop, de préférence donc en NC, qui autoriserait la hiérarchie des questions scientifiques et le montage du projet…

- Olivier Quedec, Génavir. Olivier me fait savoir que le Navire Océanographique ATALANTE https://www.flotteoceanographique.fr/La-flotte/Navires/Navires-hauturiers/L-Atalante, sera à quai 25 jours à Nouméa du 8 octobre au 1er novembre 2019. Je connais bien ce navire. La question relative à la valorisation de la présence d'un tel outil de très grande sophistication qui est celle de le faire connaître (le faire visiter) mais aussi de voir comment un affrétement court mais significatif pourrait avoir du sens.

IV.3 Entretien tenu le 11 décembre 2012 entre L. Loubersac et le PDG de l'Ifremer, François Houllier au siège de l'Ifremer à Issy les Moulineaux.

Cet entretien s'est décidé à Brest le 27 novembre soirée au Cocktail de l'Atelier des Capucins alors que le matin même, François Houllier était intervenu à la faveur de l'ouverture des Assises de l'Economie Maritime dans la session dédiée à la Recherche et la Conservation maritime (voir plus haut).
Le nouveau PDG de l'Ifremer qui fut impliqué dans la définition des programmes TIGA avait entendu parler des initiatives calédoniennes et nous avons convenu en cette soirée du 27 de pouvoir nous en entretenir plus avant. Ce qui fut décidé pour un échange auquel il m'a convié le 11 décembre au siège de l'Ifremer à Issy les Moulineaux.

Ce dernier entretien a autorisé à expliciter les atouts et enjeux que porte le territoire en matière de questions de connaissance, de développement économique et de respect des équilibres sociaux et environnementaux.
Ce nouveaux PDG de l'Institut Océanographique national, sensible au rôle de l'entreprise, devrait être impliqué dans l'accompagnement de deux dépôts de projet TIGA : le nôtre et celui de l'Occitanie. Il semble avoir bien entendu le fondé des dynamiques calédoniennes…